

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 43 (1963)  
**Heft:** 3: La recherche scientifique

**Artikel:** Les relations entre la recherche et l'Université  
**Autor:** Chavanne, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887699>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'ingénieur et la recherche

*L'avis*

*du Professeur*

*Maurice Cosandey,*

*Directeur*

*de l'École Polytechnique*

*de l'Université*

*de Lausanne*

Formant des ingénieurs et des architectes, c'est donc plus spécialement de la recherche appliquée que devrait parler le professeur ou l'assistant de l'École Polytechnique. Pourtant, j'estime qu'il est de plus en plus difficile de faire la différence entre recherches appliquées et fondamentale, et dans notre haute école, l'une ne peut pour ainsi dire pas se faire sans l'autre.

Pour financer nos recherches, nous pouvons faire appel au *Fonds National suisse de la recherche scientifique* ainsi qu'au *Fonds relatif à l'encouragement par la Confédération des recherches scientifiques et techniques visant à procurer du travail*, présidé par M. F. W. Hummler, délégué du Conseil Fédéral aux possibilités de travail. En plus de ces fonds, nous avons fait appel ces dernières années à l'industrie elle-même. Par trois fois, nous avons reçu des sommes s'approchant du million et demi, ce qui nous a permis de moderniser l'équipement de nos laboratoires et d'en créer de nouveaux.

Notre école a une double mission : l'enseignement et la recherche. Il est clair que les conditions qui régissent l'un ne sont pas sans influencer l'autre. Nous avons actuellement 1 350 élèves dans des locaux qui sont conçus pour 1 000. Les complications qui résultent de cet état de fait surchargent les professeurs et gênent l'activité de

recherche. Il faut cependant se réjouir de ce qui se fait dans nos différents laboratoires de génie nucléaire, de matériaux pierreux, de géotechnique, etc.

Ce que nous devons intensifier est la collaboration avec l'industrie. Pour cela, la création de nouveaux instituts est indispensable. C'est notre tâche la plus immédiate.

L'enseignement à l'E.P.U.L. est basé sur le principe d'une culture générale étendue et je pense que cette manière de faire prépare bien nos futurs diplômés soit à agir directement dans la pratique, soit à s'adonner à des travaux de recherche. Cela s'explique par le fait qu'il faut toujours procéder du général au particulier et que l'interdépendance des différents domaines de la science devient de plus en plus étroite.

## Les relations entre la recherche et l'Université

*L'avis de M. André Chavanne, Conseiller d'État,  
Chef du Département de l'Instruction publique  
de la République et canton de Genève*

Les relations entre la recherche et l'université, voilà les problèmes qui se posent à Genève, cité universitaire, et que je dois résoudre quotidiennement.

Je vois donc la recherche sous un aspect très particulier. Certes, il s'agit de recherche fondamentale et comme telle, le *Fonds National Scientifique* subventionne les chercheurs. Ce Fonds soutient sans autre les recherches à budget limité dans le domaine des sciences morales par exemple. Mais le financement important des recherches coûteuses et de longue haleine, en science et en médecine, se heurte à de graves difficultés. En effet, dès la mise en train d'une étude, il lui faut des locaux et du personnel. Les subsides du Fonds national étant réservés à l'équipement et aux salaires des chercheurs, c'est l'uni-

versité qui doit non seulement supporter la charge des locaux et du personnel, mais encore les trouver, ce qui est parfois très difficile. De plus, si le Fonds devait cesser son aide avant qu'une recherche soit terminée, c'est à l'université qu'il incomberait moralement d'assumer cet héritage. Elle aurait en somme la main forcée vis-à-vis de son collaborateur scientifique, situation fort désagréable.

Ainsi donc, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'université n'est pas la débitrice du Fonds national, mais collabore avec lui d'une manière active. Cet échange pèse parfois lourdement sur une université comme celle de Genève, qui ne peut compter que sur 150 000 contribuables environ, alors qu'elle travaille pour la communauté nationale entière. Une telle

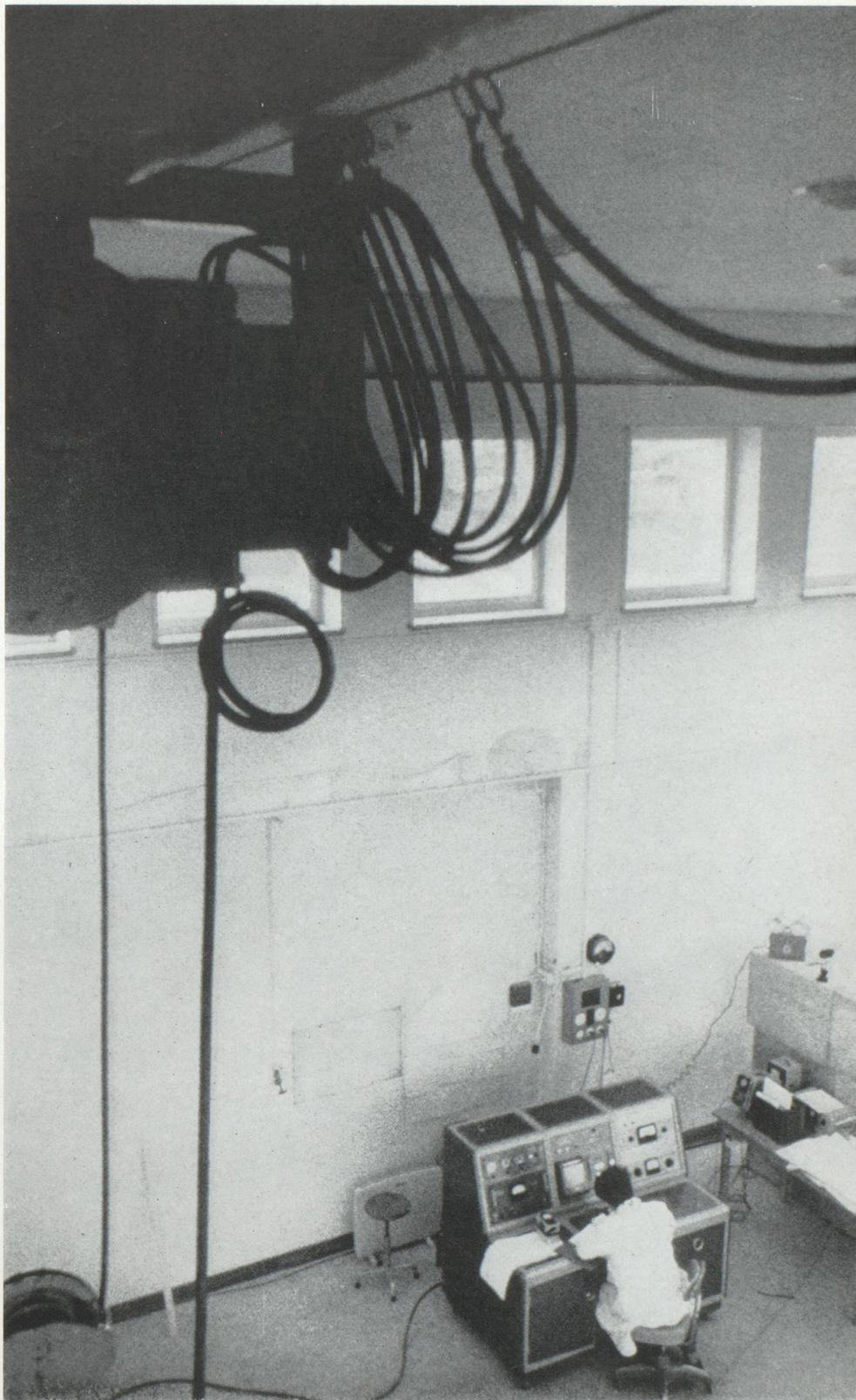
responsabilité ne devrait pas être assumée uniquement par les quelques cantons universitaires.

Quels que soient les problèmes que la recherche pose aux uns et aux autres, je considère qu'il y a un sérieux retard dans la recherche fondamentale en Suisse, et les budgets obtenus jusqu'à aujourd'hui sont nettement insuffisants. Je pense donc que la solution d'avenir qui devrait rapidement être mise sur pied est la suivante : créer des instituts fédéraux spécialisés, liés organiquement à une seule université, et ne plus octroyer pour des recherches coûteuses des fonds énormes à un seul professeur ou à un seul chercheur. Ainsi, par exemple, la physique des plasmas serait étudiée à Lausanne, puisque le Fonds national y a fondé un institut; celle des hautes énergies serait tout naturellement entreprise à Genève, puisque ce canton a la chance d'avoir à proximité les installations du C.E.R.N., etc.

Genève va pourtant de l'avant. En 1962, l'institut de biologie moléculaire et des macromolécules a été créé avec l'aide du Fonds national, grâce auquel un professeur étranger participera à la direction dudit institut. Le budget universitaire de 1964, comparé à celui de 1963, prévoit d'ores et déjà une augmentation de 25 p. 100. Ceci permettra d'augmenter notamment les salaires des assistants universitaires, favorisant ainsi l'atmosphère de recherche tout en servant mieux encore les étudiants. Ces salaires, comparables à ceux des internes d'hôpitaux, oscilleront entre 1 000 et 1 500 F suisses par mois. De nouveaux postes de chargés de recherche ont été également créés.

Ces efforts cantonaux, joints à ceux de la Confédération, ne peuvent que favoriser la formation harmonieuse des chercheurs, qui manquent à notre pays, et sont appelés notamment à former les cadres de ces instituts fédéraux spécialisés dont je souhaite la création.

*Propos recueillis par Jacqueline Juillard.*



Le tableau de commande du réacteur atomique à l'Institut de physique de Genève  
(Photo Jean Mohr).